

CONSEIL

Conseil

ÉVALUATION EN PROFONDEUR DU COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (CAD)

Ce document contient une note sur les résultats de l'évaluation en profondeur du Comité d'aide au développement (CAD)

JT03401315

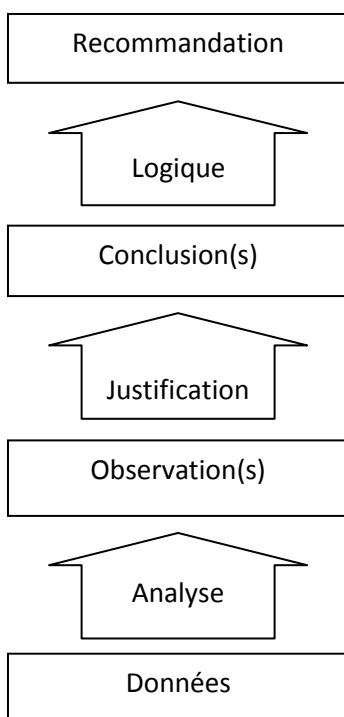
Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.



1. Lors de sa réunion du 22 juin 2016, le Comité exécutif a examiné le rapport final de l'évaluation en profondeur du Comité d'aide au développement (CAD). Pendant les discussions, les délégués ont soulevé un certain nombre de questions, notamment en ce qui concerne les Recommandations n° 3, n° 6 et n° 7, auxquelles il a été répondu verbalement. La présente note a été rédigée à la lumière de ces échanges pour illustrer comment la méthodologie de l'évaluation en profondeur, bien que ne relevant pas du domaine de l'évaluation du développement, accorde toute l'attention voulue aux Normes de qualité¹ élaborées par le CAD, de façon adaptée et proportionnée, notamment eu égard au fait que les conclusions doivent être étayées par des constatations et des analyses, et qu'un lien logique doit être mis en évidence entre les conclusions et les recommandations.

2. On peut suivre le lien logique et le fil de l'argumentation depuis la partie du rapport intitulée *Conclusions et recommandations de l'évaluation* jusqu'aux *Observations, analyses et évaluation* présentés dans l'Annexe I, comme cela est illustré par le schéma ci-après pour les Recommandations n° 3, n° 6 et n° 7 :



1. Le document du CAD sur les *Normes de qualité pour l'évaluation du développement* indique que ces normes « ne sont pas obligatoires » mais « fournissent un guide de bonnes pratiques ». Il précise en outre que ces normes ont été « développées initialement, pour être utilisées par les membres du CAD », même si « leur utilisation par les autres partenaires au développement est encouragée ». Il indique aussi que « les normes doivent être appliquées de façon raisonnable et adaptée aux contextes locaux et nationaux et aux objectifs de chaque évaluation » et qu'« elles ne devraient pas être utilisées comme un manuel d'évaluation et ne se substituent pas aux lignes de conduite spécifiques des évaluations, des méthodologies ou des méthodes précises » (voir page 5).

<p>Recommandation n° 3 : Le Comité d'aide au développement devrait, pour fonctionner de manière optimale, procéder à un examen complet de l'« infrastructure » de ses réunions, notamment du nombre de sessions et de leur coordination, de la localisation géographique et du rôle du Président du CAD et des délégués au Comité, ainsi que des processus de prise de décision et de production des documents.</p>	
<p>Logique</p>	<p>Le lien logique entre cette recommandation et les conclusions est décrit ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le CAD enchaîne de nombreuses réunions organisées sur des sujets connexes et variées, nécessitant pour leur tenue et leur préparation la production de documents etc., ce qui affecte l'efficacité du Comité. • Afin de s'assurer que le Comité travaille de manière efficace, il faut adopter une démarche non pas fragmentaire, mais systémique, dans l'examen de « l'infrastructure des réunions ». Il sera donc nécessaire d'aborder des sujets tels que la localisation géographique et le rôle du Président du CAD et des délégués, ou encore les processus de production de documents et de prise de décision. <p>La recommandation est rédigée de telle façon qu'elle reconnaît la complexité du « système » du CAD en invitant le Comité à effectuer lui-même l'examen, plutôt qu'en lui fournissant des solutions, et à tirer ses propres conclusions dans le cadre des suites données à l'évaluation en profondeur.</p> <p>En outre, la Recommandation vient compléter les travaux du Panel de haut niveau qui consistent notamment à formuler des propositions et des recommandations sur « ...les conséquences stratégiques sur les méthodes de travail et la structure du Comité, et notamment de ses organes subsidiaires et réseaux ». [DAC/CHAIR(2016)2/REV2]</p>
<p>Conclusion(s)</p>	<p>32. Le CAD se réunit le plus souvent soit dans sa formation plénière (jusqu'à une fois par mois), soit de façon informelle sur une base ponctuelle, soit en groupe informel (au moins une fois par mois) pour traiter de thèmes de fond spécifiques (comme la modernisation de l'aide publique au développement ou les instruments du secteur privé), ou de questions touchant aux processus (l'élaboration du PTB, par exemple). Le Comité organise aussi une session d'examen par les pairs tous les deux mois en moyenne. Ces réunions s'adressent principalement aux conseillers en développement des délégations permanentes. En outre, une réunion du CAD à haut niveau à l'intention des Ministres et responsables d'organismes d'aide ainsi qu'une réunion annuelle au niveau des hauts fonctionnaires destinée aux hauts fonctionnaires et aux représentants officiels d'organismes d'aide ont généralement lieu chaque année. Le CAD a récemment enrichi son portefeuille de réunions d'un « Débat sur le développement », qui a pour vocation de réunir des experts et des délégués autour de sujets d'actualité concernant le développement. La conduite des réunions du CAD s'est globalement améliorée au fil des ans, même si la coordination de 30 à 40 sessions de divers types par an, « l'infrastructure » des réunions du CAD, et les délais de mise à la disposition des délégués des documents utiles pour les réunions, constituent dans ce contexte une difficulté permanente.</p>
<p>Justification</p>	<p>Le paragraphe 32 examine plus avant une observation clé du paragraphe 131, élaborée à partir de <u>l'analyse des données des entretiens</u>, sur la difficulté</p>

	d'assurer le fonctionnement efficace du Comité, c'est-à-dire la coordination optimale des 30 à 40 réunions de différents types par an, à l'exclusion des réunions des sous-groupes, et de mettre à disposition les documents en temps voulu.
Observation(s) et analyse	131. Les personnes interrogées ont observé que des améliorations avaient été apportées à la préparation et à la conduite des réunions formelles du CAD, de sorte qu'elles sont généralement bien structurées et bien gérées. Pour certains délégués, cependant, l'articulation des différents types de réunions du Comité de niveau I, au nombre de 30 à 40 par an, posait problème, de même que la disponibilité en temps utile de la documentation pour ces réunions. Certains délégués ont en outre pointé la lenteur avec laquelle, selon eux, les décisions sont prises par le CAD, même s'ils reconnaissent que les sujets peuvent souvent être techniquement compliqués et/ou délicats d'un point de vue politique. Ce problème a été évoqué en 2013 dans un document sur l'amélioration de l'efficacité du processus de décision du CAD, dans lequel le Bureau du CAD proposait d'introduire une procédure visant à rationaliser les ordres du jour du CAD, par exemple grâce à l'identification <i>ex ante</i> de décisions qui pourraient être prises sans débat [DCD/DAC(2013)42]. Toutefois, compte tenu de réflexions plus générales sur la gouvernance au sein de l'Organisation actuellement en cours, la proposition n'a pas été examinée [DCD/DAC/M(2013)11/FINAL].
Sources des données	Entretiens et revue documentaire

Recommandation n° 6 : Le Comité d'aide au développement devrait examiner comment exploiter le potentiel du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement afin de retrouver la dynamique perdue lorsque le Partenariat mondial a succédé au Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide.	
Logique	Le lien logique entre cette recommandation et les conclusions est décrit ci-après : <ul style="list-style-type: none"> • Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement est une plateforme par le biais de laquelle le CAD pourrait contribuer à améliorer et à accélérer les progrès en matière de développement. • Le Partenariat mondial n'est pas encore aussi performant qu'il devrait l'être en tant qu'initiative faisant suite au Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide. • Le CAD devrait chercher un moyen de tirer davantage parti des possibilités offertes par le Partenariat mondial.
Conclusion(s)	41. Le Partenariat mondial, établi en 2012 pour succéder au Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide, constitue une enceinte qui devrait permettre au CAD de collaborer largement avec les Partenaires et d'autres acteurs du développement. Le potentiel du Partenariat n'est pas encore pleinement exploité et, jusqu'à présent, les travaux de ce dernier ont davantage été guidés par les

	intérêts des donateurs et sont moins focalisés sur les questions d'efficacité de l'aide que ce n'était le cas avec l'organe qui l'a précédé.
Justification	Le paragraphe 44 examine plus avant une observation clé du paragraphe 155, élaborée à partir de l' <u>analyse des données des entretiens</u> , concernant les points faibles du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, et à partir des <u>documents du CAD</u> établis dans le contexte de la Réunion à haut niveau de 2016, sur le fait que le Comité n'exploite pas pleinement les possibilités offertes par la plateforme.
Observation(s) et analyse	155. Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, instauré en 2012 pour prendre la suite du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide, offre désormais une plateforme à travers laquelle le CAD devrait être à même de collaborer largement avec des pays en développement ainsi qu'avec d'autres acteurs du développement. Le Partenariat mondial, qui est supervisé par un Comité de pilotage, auquel siège le Président du CAD, a organisé sa première réunion de haut niveau en 2014 [DCD/DAC/M(2012)8/FINAL , DCD/DAC(2012)35/REV2 , DCD/DAC(2014)10]. Toutefois, d'après les indications sur la progression de cet organe au regard de la réalisation de son mandat, apportées par de multiples personnes interrogées, ses travaux semblent moins focalisés sur les principes d'efficacité essentiels et davantage tirés par les intérêts des donateurs que son prédécesseur. En outre, il a été signalé, à la Réunion à haut niveau de 2016, que <i>le CAD n'a pas encore pleinement exploité le potentiel qu'offre le Partenariat mondial pour l'amélioration et l'accélération des progrès en matière de développement, notamment du fait de son caractère inclusif et de l'apprentissage entre pairs qu'il permet</i> [DCD/DAC(2016)8].
Sources des données	Entretiens et revue documentaire

Recommandation n° 7 : Le Comité d'aide au développement devrait poursuivre ses efforts pour s'ouvrir d'avantage, en mettant en place un cadre de dialogue structuré permettant d'optimiser les consultations formelles menées avec la société civile.	
Logique	Le lien logique entre cette recommandation et les conclusions est décrit ci-après : <ul style="list-style-type: none"> • Le degré de collaboration entre le CAD et la société civile ne reflète pas encore pleinement l'importance accrue de cette dernière dans le domaine du développement international. • Les travaux du CAD, de même que ceux de la société civile, tireraient parti d'une approche plus systématique et structurée de cette collaboration.
Conclusion(s)	44. Le CAD interagit avec d'autres acteurs du développement international principalement lors de ses réunions au niveau des hauts fonctionnaires et ses réunions à haut niveau, et a coopéré avec un large éventail de parties prenantes, y compris la société civile, dans le cadre du Forum mondial sur le développement.

	<p>La collaboration avec le BIAC et le TUAC s'est intensifiée au cours de la période couverte par l'évaluation, sous l'effet des mesures adoptées par le Comité en vue de s'ouvrir davantage, et du regain d'intérêt des partenaires sociaux institutionnels pour la question du développement international. Parce qu'il offrait un cadre institutionnel de haut niveau à une grande diversité d'acteurs du développement, dont la société civile, le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide jouait un rôle clé pour accélérer cette évolution. En dépit de cette dynamique, les consultations formelles du CAD avec la société civile continuent d'avoir lieu au cas par cas et de manière non structurée.</p>
Justification	<p>Le paragraphe 44 examine plus avant une observation clé du paragraphe 159, élaborée à partir de l'<u>analyse des données des entretiens</u>, sur la nature des interactions entre le CAD et la société civile.</p>
Observation(s) et analyse	<p>159. Les commentaires formulés par les personnes interrogées indiquent que la collaboration avec les Observateurs de longue date du CAD est satisfaisante, le FMI et surtout la Banque mondiale assistant régulièrement aux réunions. Dans le cas du PNUD, des améliorations substantielles à la collaboration ont été soulignées et c'est avec cette organisation que l'OCDE travaille désormais afin d'assurer les tâches de secrétariat pour le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. La troisième Conférence des Nations Unies sur le financement du développement, qui s'est tenue en 2015, constitue un autre exemple de collaboration récente avec le PNUD, de même que les efforts actuellement déployés pour lancer l'initiative conjointe Inspecteurs des impôts sans frontières. L'Organisation mondiale du commerce est présente aux réunions du CAD lorsqu'y sont traitées des questions relatives au commerce, notamment dans le contexte de l'initiative Aide pour le commerce. Les personnes interrogées soulignent également la dynamique positive qu'a créée l'approche plus inclusive du CAD vis-à-vis de la participation d'autres parties prenantes, tout en observant que les consultations formelles du Comité avec la société civile devaient encore évoluer de façon à ce qu'elles ne soient plus organisées au coup par coup et de manière non structurée.</p>
Sources des données	Entretiens